

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-347 du 29 AOUT 1988

chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Girigissou GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du 27 AOUT 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE

Article 1er.- Pour compter du 27 AOUT 1988, le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre le Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce; de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 AOUT 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MJIEPSP-MCAT 6 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC.ONEPI 3 BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-